

CHEF-FE DE BUREAU INFIRMIER SANTE AU TRAVAIL

Offre n° 0022230701101997

Publiée le 03/07/2023



Synthèse de l'offre

Employeur : SDIS DES COTES D'ARMOR

13 rue de Guernesey
22015 SAINT-BRIEUC

Lieu de travail : SAINT-BRIEUC

Poste à pourvoir le : 01/11/2023

Date limite de candidature : 31/08/2023

Type d'emploi : Emploi permanent - création d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste créé suite à un nouveau besoin

Nombre de postes : 1

Détails de l'offre

Famille de métiers : Santé publique > Activités de soins

Grade(s) recherché(s) : Infirmier de SPP

Infirmier de SPP hors classe

Métier(s) : [Infirmier ou infirmière](#)

Ouvert aux contractuels : Poste à pourvoir prioritairement par voie statutaire

Temps de travail : Temps complet, 1607 heures annuelles

Management : Oui

Descriptif de l'emploi :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor (SDIS 22), établissement public autonome, participe à la politique de Sécurité Civile. A ce titre, l'établissement assure la sécurité de près de 600 000 costarmoricains notamment en matière de lutte contre l'incendie et de secours d'urgence aux personnes, et concourt à la protection des biens et de l'environnement ainsi qu'à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels. Afin de mener à bien ces missions, le SDIS 22 est composé de 2800 agents (sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, personnels administratifs, techniques ou spécialisés).

Missions / conditions d'exercice :

Missions principales :

1. Il participe aux missions du service de santé et secours du SDIS.
2. Il met en œuvre les stratégies de soins infirmiers définies par la sous-direction santé afin de protéger, maintenir, restaurer et promouvoir la santé des personnes tant dans l'activité opérationnelle que dans le maintien de la santé en service.

3. Il participe à l'animation et à la coordination de la plateforme d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers.
4. Il participe aux réunions et est associé aux projets en lien avec son domaine de compétences.
5. Il met en œuvre les actions de prévention décidées par le service.

Activités principales :

▣ Santé au travail :

Il gère l'activité fonctionnelle « santé au travail », assure la continuité de service des outils de biométrie et assure une démarche d'amélioration de qualité des examens, met en place et réalise le suivi des indicateurs.

Il participe à l'organisation et à la réalisation de l'aptitude médicale des SP.

Il assure le suivi des examens complémentaires demandés pendant les visites médicales.

Il assure la mise en œuvre et le suivi des programmes de prévention comme le risque cardio vasculaire.

▣ Mission opérationnelle :

Il participe aux activités opérationnelles de la sous-direction santé.

▣ Formation :

Il encadre les formations en lien avec son domaine d'activité.

Il participe aux formations de la sous-direction santé.

Profils recherchés :

Compétences attendues :

Bonnes connaissances des SDIS,

Connaissances et application de la réglementation liée à son métier,

Connaissances des règles de gestes et postures,

Connaissances des logiciels, matériels et des techniques nécessaires à l'exécution de ses missions,

Capacités d'organisation et d'animation,

Capacités relationnelles et aptitudes au travail en équipe,

Connaissances de la pratique administrative,

Maîtrise des outils informatiques.

Formation adaptation à l'emploi niveau groupement appréciée

Profil demandé :

▣ Diplôme d'infirmier,

▣ Titulaire de la Fonction Publique ou lauréat du concours d'infirmier SPP.

Contact

Informations complémentaires :

Votre dossier de candidature composé d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae détaillé devra être adressé au plus tard le 30 SEPTEMBRE 2023 dernier délai à :

Monsieur le Président du Conseil d'Administration

Service Départemental d'Incendie et de Secours

A l'adresse suivante : recrutement@sdis22.fr

Page de candidature en ligne : <http://www.emploi-territorial.fr/candidature/o022230701101997-chef-fe-bureau-infirmier-sante-travail>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique.

À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.